

# FEUILLE DE ROUTE 2016-2020

## « TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE »

### Plan Climat Air Énergie Territorial



*Première partie : la stratégie de développement TEPOS* \_\_\_\_\_ **3**

1. La démarche TEPOS de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud \_\_\_\_ **3**
2. Les leviers d'action \_\_\_\_\_ **4**
3. Les potentialités du territoire \_\_\_\_\_ **5**
4. Les besoins de financement \_\_\_\_\_ **6**
5. Une vision prospective et systémique \_\_\_\_\_ **7**
6. Les principes d'action \_\_\_\_\_ **8**

*Deuxième partie : Feuille de route* \_\_\_\_\_ **9**

1. Engager le Défi « Famille à Énergie Positive » \_\_\_\_\_ **11**
2. Dynamiser la rénovation énergétique de l'habitat individuel \_\_\_\_\_ **12**
3. Accompagner les entreprises vers l'économie circulaire \_\_\_\_\_ **13**
4. S'engager vers des zones d'activité à énergie positive \_\_\_\_\_ **14**
5. Intégrer la transition énergétique dans la planification urbaine \_\_\_\_\_ **15**
6. Poursuivre l'amélioration du réseau de transport en commun \_\_\_\_\_ **16**
7. Poursuivre le développement des mobilités douces \_\_\_\_\_ **17**
8. Développer la mobilité partagée \_\_\_\_\_ **18**
9. Développer la mobilité électrique et GNV \_\_\_\_\_ **19**
10. Engager la transition énergétique du patrimoine de MACS \_\_\_\_\_ **20**
11. Aider la transition énergétique du patrimoine communal \_\_\_\_\_ **21**
12. Mettre en œuvre une politique « Achat responsable » \_\_\_\_\_ **22**
13. Réduire le gaspillage alimentaire et achats en circuits courts au pôle culinaire \_\_\_\_ **23**
14. Augmenter l'utilisation de matériaux recyclés en voirie \_\_\_\_\_ **24**
15. Développer la production d'énergie renouvelable locale sur un modèle participatif \_ **25**
16. Développer l'usage local du bois énergie \_\_\_\_\_ **26**
17. Réaffecter le produit de la fiscalité locale sur les énergies renouvelable \_\_\_\_\_ **27**

*Troisième partie : Budget et calendrier prévisionnel* \_\_\_\_\_ **28**

*Quatrième partie: Méthodologie et informations complémentaires* \_\_\_\_\_ **30**

1. Cadre réglementaire \_\_\_\_\_ **30**
2. Méthode d'élaboration \_\_\_\_\_ **30**
3. L'organisation interne \_\_\_\_\_ **31**
4. Informations complémentaires \_\_\_\_\_ **33**

# Première partie : la stratégie de développement TEPOS

## 1. La démarche TEPOS de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud

- **L'engagement politique**

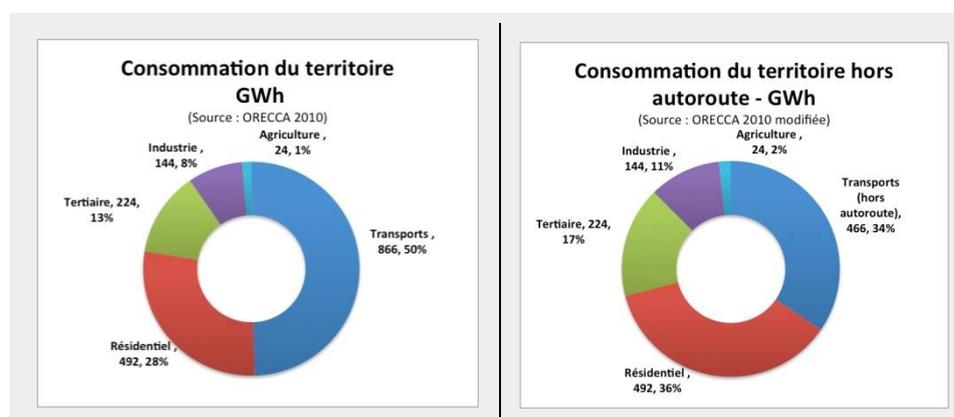
La Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud s'est engagée par délibération de son conseil communautaire le 22 septembre 2014, dans une démarche de transition énergétique visant un territoire qui produit autant d'énergie, 100 % renouvelable, qu'il en consomme. En d'autres termes, un [territoire à énergie positive \(TEPOS\)](#).

Les principaux enjeux de cette démarche sont :

- la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique,
- le maintien de la compétitivité des entreprises et du pouvoir d'achat des ménages, dans un contexte d'augmentation du prix des énergies,
- la création d'emplois, non-délocalisables, dans le domaine de la rénovation énergétique, de la construction et de l'exploitation des équipements de production d'énergies renouvelables.

- **Les consommations du territoire**

Le diagnostic énergétique du territoire a permis de mettre en évidence une consommation de 1 750 Giga Watt heures (GWh) soit l'équivalent de 150 Millions de litres de pétrole par an.



*Consommation d'énergie du territoire de MACS, source ORECCA 2010 et MACS*

Les dépenses annuelles d'énergies, hors transport autoroutier, sont estimées à 180 Millions d'euros par an pour le territoire. Le secteur résidentiel et le secteur des transports sont les principaux consommateurs avec respectivement 36 % et 34 % des quantités consommées. Viennent ensuite les secteurs tertiaire, résidentiel et agricole pour respectivement 17 %, 11 % et 2 % des consommations.

## 2. Les leviers d'action

La communauté de communes a directement pris sur une partie relativement faible de la consommation énergétique : la consommation du tertiaire public ne représente que 2 à 3 % des consommations énergétiques. La communauté de communes se doit bien entendu de montrer l'exemple et d'agir sur son patrimoine et ses pratiques. Mais pour que la démarche ait un impact significatif sur le territoire, la collectivité doit utiliser aussi tous les moyens à sa disposition pour impliquer l'ensemble des acteurs du territoire.

Pour cela, en dehors de l'exemplarité, elle dispose de plusieurs leviers d'action :

- sa capacité à organiser le territoire au niveau de l'aménagement urbain, des transports en commun et de l'aménagement des voiries ;
- une capacité à accompagner la transition énergétique du secteur industriel, tertiaire et commercial au travers de sa compétence « développement économique » et l'aménagement des zones d'activité économiques ;
- sa capacité financière qui lui permet de prendre part au financement de projets énergétiques et sa capacité de mobilisation de l'investissement citoyen.

Il n'en reste pas moins que les moyens financiers propres sont faibles en proportion à l'ampleur des besoins liés à la transition énergétique dont **l'effort global d'investissement sur les 4 prochaines décennies serait de l'ordre du milliard d'euro.**

Paradoxalement, c'est principalement sa capacité à mobiliser et impliquer les habitants, ainsi que les acteurs économiques, qui représente son plus grand atout. C'est ainsi qu'est formulée la vision des Territoires à Énergie Positive par le CLER (voir encadré ci-dessous).

### ***Les Territoires à Énergie Positive : une vision partagée***

Les collectivités et territoires engagés dans une démarche de territoire à énergie positive (et les acteurs qui les soutiennent) partagent l'idée que les territoires ruraux peuvent et doivent jouer un rôle majeur pour :

- la **réappropriation** des questions d'énergie par l'ensemble des citoyens, élus et acteurs socio-économiques,
- la **mise en œuvre d'actions concrètes** de réduction des consommations d'énergies et de production d'énergies renouvelables,
- l'**interpellation des pouvoirs centraux** (européen, national) et locaux pour la mise en œuvre de conditions favorables à la nécessaire transition énergétique.

Source : Comité de Liaison des Énergies Renouvelables – « Réseau pour la transition énergétique » (CLER)

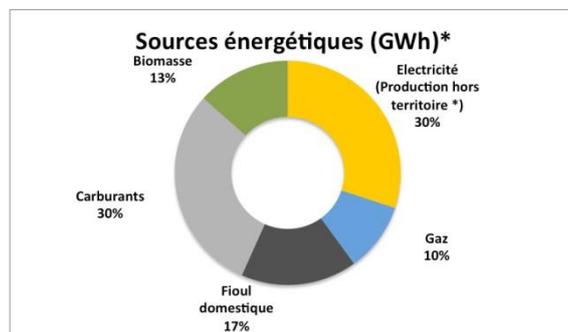
### 3. Les potentialités du territoire

- **La production d'énergie renouvelable**

Aujourd'hui, 13 % de l'énergie consommée provient de source renouvelable dont la quasi-totalité provient du bois énergie. Le solaire représente moins de 1 % de la consommation globale d'énergie.

Le chiffre d'affaires total est estimé à 8 millions d'euros. Le déficit de la balance commerciale énergétique du territoire est estimé à 170 millions d'euros par an.

Le territoire dispose d'un gisement énergétique essentiellement solaire et provenant de la biomasse (bois-énergie, méthanisation) ainsi que l'éolien (dans des conditions qui restent à valider), l'hydrolien (courant de marée aux estuaires) et le houlomoteur (énergie des vagues).



- **Les gisements d'économie d'énergie**

Le gisement total d'économie d'énergie minimal est estimé entre 30 et 50 % des consommations et représente un potentiel entre **54 et 90 millions d'euros d'économies d'énergie par an**. Ce gisement économique est appelé à augmenter dans les années à venir selon toutes prévisions.

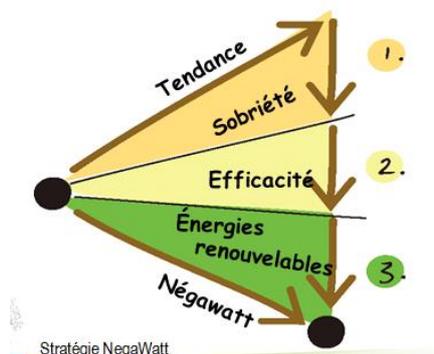
## 4. Les besoins de financement

Il ne faut pas oublier qu'une partie des gains énergétiques doit être le fait d'actions de sobriété énergétique et que ces actions peuvent ne réclamer aucun investissement. Pour mémoire, un programme comme « famille à énergie positive » a permis d'atteindre 12 % d'économies d'énergie d'une année sur l'autre, sur la moyenne des 120 territoires engagés en 2014. Cette orientation forte vers la sobriété est traduite dans le Scénario NEGAWATT (voir encadré).

### Le scénario NEGAWATT

C'est au début des années 90, qu'Amory Lovins, un des spécialistes américains le plus reconnu en matière énergétique a utilisé le mot de NEGAWATT pour indiquer que le meilleur MEGAWATT c'est celui que l'on ne consomme pas. Sur la base des concepts d'Amory Lovins que s'est constitué en 2001 en France une association composée d'experts de l'énergie, l'association NEGAWATT. Cette association promeut depuis plus de 10 ans une philosophie qui veut que la première étape d'une stratégie de transition énergétique, c'est de regarder ce que l'on peut ne pas consommer (sobriété), ensuite de regarder comment utiliser au mieux l'énergie primaire pour obtenir l'énergie utile (efficacité) et enfin pour l'énergie que l'on ne peut pas ne pas consommer se tourner vers les énergies renouvelables.

En 2011, l'association NEGAWATT a publié un scénario très détaillé selon lequel il serait possible pour la France d'atteindre le « facteur 4 » (réduction par 4 des émissions de CO<sub>2</sub> du pays) en 2050 et de se passer complètement des énergies fossiles et de l'énergie nucléaire.



Ce préambule étant posé, il n'en reste pas moins qu'une importante part des investissements nécessaires pour réaliser des économies d'énergie et développer une production d'énergies demandent des investissements significatifs et s'amortissent sur de longues périodes.

Il y a donc, sur le sujet du financement, toute une panoplie de solutions innovantes à trouver pour dynamiser la transition énergétique :

- Mobiliser les fonds publics incitatifs,
- Mobiliser les banques,
- Organiser le financement citoyen.

Une vision systémique en anticipant l'augmentation des coûts de l'énergie et les bénéfices indirects que peut être la création de valeur sur le territoire doit également être développée pour permettre une transition vers un modèle résilient (voir paragraphe suivant).

## 5. Une vision prospective et systémique

À ces éléments bruts, il faut rajouter quelques éléments de réflexion prospectifs qui peuvent devenir des leviers forts pour la transition énergétique du territoire :

- **Le coût de l'énergie, amené à augmenter.**

Malgré quelques événements ponctuels qui peuvent remettre en cause temporairement la tendance (par exemple les gaz de schiste et le pétrole non conventionnel), le coût des énergies fossiles est amené inexorablement à monter. Et à ce renchérissement lié à la raréfaction, va se rajouter le coût du carbone émis par ces énergies fossiles : l'exemple des pays nordiques montre que les niveaux actuels de la taxe carbone en France sont encore très faibles. La loi de programmation pour la transition énergétique a d'ailleurs fixé une trajectoire qui amènerait la taxe carbone à 14,50 euros la tonne aujourd'hui à 56 euros en 2020 puis 100 euros en 2030.

Quant à l'électricité, dont le prix est traditionnellement très bas en France comparé à ce qui se pratique dans les autres pays européens, son augmentation régulière est programmée pour atteindre près de 50 % d'augmentation d'ici 2020.

- **La création de valeur sur le territoire**

Les activités liées à la transition énergétique, que ce soit la rénovation énergétique des bâtiments ou la production d'énergie renouvelable, sont des activités qui peuvent bénéficier beaucoup plus au territoire que la simple consommation d'énergie fossile.

Et ce bénéfice territorial est d'autant plus grand que la collectivité s'organise pour permettre aux acteurs locaux de s'impliquer.

- **L'évolution des réseaux électriques (les « smart grids »)**

Une des caractéristiques forte de la transition énergétique en cours, est que nous sommes en train de passer d'une électricité centralisée distribuée à travers des réseaux unidirectionnels, à une énergie provenant de multiples sources et circulant dans des réseaux multi directionnels.

Pour pouvoir intégrer des énergies renouvelables, pour pouvoir stocker localement de l'énergie électrique, il est nécessaire que se mettent en place des réseaux intelligents (smart grids). La première brique de ces réseaux intelligents, ce sont les compteurs intelligents : c'est ce qu'a reconnu la commission européenne qui en a fait une obligation pour tous les foyers européens d'ici 2020. Ensuite, les syndicats d'énergie et l'opérateur de réseau (ERDF) pourront optimiser les flux entre les producteurs de masse et les producteurs individuels, les lieux de stockage de l'électricité et les lieux de consommation, aidant éventuellement les consommateurs à adapter leur demande à l'offre instantanée disponible (mécanismes d'effacement).

## 6. Les principes d'action

Les quelques éléments ci-dessus permettent de mesurer à quel point la transition énergétique ne se résume pas à une question de technologie. Il s'agit de repenser en profondeur la relation du territoire à l'énergie :

- Commencer par identifier l'énergie qu'il n'est pas nécessaire de consommer (les « Négawatts »),
- Améliorer l'efficacité énergétique tant des bâtiments que des transports et des activités économiques, pour faire des économies sur le long terme,
- Réduire les émissions de CO2 lié à l'énergie du territoire en utilisant les ressources locales et en créant de l'emploi local,
- Éventuellement produire de l'énergie pour d'autres territoires,
- Permettre aux habitants du territoire d'être acteurs et de profiter de la transition énergétique par une gouvernance et des montages financiers innovants

La collectivité publique a les moyens de faciliter cette transition énergétique : elle peut montrer l'exemple, impulser une dynamique d'acteurs et utiliser tous les leviers financiers et organisationnels dont elle dispose.

### Les grands axes de la stratégie TEPOS

- **Sobriété, efficacité, économie circulaire**

- Accompagner et mobiliser les habitants pour développer la sobriété énergétique grâce au défi « Familles à Énergie Positives »,
- Accompagner les artisans du bâtiment et les propriétaires pour développer la rénovation énergétique performante des logements,
- Créer une animation de réseau dédié aux entreprises pour le développement de l'économie circulaire et de la transition énergétique.
- Intégrer les enjeux de transition énergétique dans le développement urbain, prévoir des aménagements favorisant les mobilités alternatives et développer l'usage des transports collectifs.

- **Exemplarité des collectivités**

- Accompagner et financer la transition énergétique du patrimoine communal,
- Engager un programme de transition énergétique du patrimoine intercommunal

- **Un approvisionnement énergétique 100 % renouvelable et local**

- Une stratégie pour valoriser l'ensemble des potentialités du territoire (bois énergie, méthanisation, solaire, énergies marines, éolien),
- Des outils et une gouvernance permettant une appropriation citoyenne et une mobilisation des capacités d'investissements locales,
- Une transition vers un modèle connecté et décentralisé des réseaux énergétiques.

## Liste des actions de la feuille de route

Axe	N°	Action
Axe 1 : Sobriété, efficacité, économie circulaire	1	<b>Engager le défi « Famille à Énergie Positive »</b> Mobilisation des familles pour réaliser des économies sans investir et dans la bonne humeur.
	2	<b>Dynamiser la rénovation énergétique de l'habitat : Plateforme</b> de rénovation énergétique de l'habitat fournissant conseil et accompagnement des particuliers ainsi que formation des artisans et mobilisation des professionnels de l'immobilier.
	3	<b>Accompagner les entreprises vers l'économie circulaire</b> Mettre en place une dynamique de réseau et accompagner les entreprises en partenariat avec les chambres consulaires.
	4	<b>S'engager vers des zones d'activité à Énergie Positive</b> Concevoir et aménager les prochaines zones communautaires en se projetant vers un bilan à énergie positive (bioclimatisme, transports alternatifs, production renouvelable...)
	5	<b>Intégrer la transition énergétique dans la planification urbaine</b> Intégrer la dimension TEPOS dans les dispositions des documents d'urbanisme (zones d'activités, logement, transports...).
	6	<b>Poursuivre l'amélioration du réseau de transport en commun</b> Optimisation et accessibilité du réseau, plans de circulation et politique de stationnement, pôles d'échange multimodaux.
	7	<b>Poursuivre le développement de la mobilité douce</b> Construction des pistes cyclables prévues au schéma directeur de liaisons douces, intégration de la mobilité douce dans les aménagements de voirie et soutien au développement du vélo à assistance électrique.
	8	<b>Développer la mobilité partagée</b> Étudier puis mettre en œuvre une politique favorisant l'usage du co-voiturage ou d'autres formes de mobilité partagée sur le territoire.
	9	<b>Développer la mobilité électrique et GNV</b> Installer un réseau de bornes publiques de recharge de véhicules électrique et acquérir des véhicules électriques ou GNV.
Axe 2 : Exemplarité des collectivités	10	<b>Engager la transition énergétique du patrimoine de MACS</b> Engager une politique de réduction des consommations et d'investissement dans la production d'énergie renouvelable pour couvrir, à terme, la totalité des dépenses énergétique.
	11	<b>Aider la transition énergétique du patrimoine communal</b> Accompagner les communes techniquement et financièrement par le biais du fonds de concours « Transition Énergétique ».
	12	<b>Mettre en œuvre une politique d'achat « responsable »</b> Intégrer des critères environnementaux et énergétiques dans les marchés passés par la collectivité,
	13	<b>Réduire le gaspillage alimentaire et poursuivre les achats en circuits courts au pôle culinaire</b> Réduire le gaspillage alimentaire par le biais d'expérimentations et développer les achats locaux notamment de produits « bio » en étudiant la création de groupement de commande.
	14	<b>Augmenter l'utilisation de matériaux recyclés en voirie</b> Poursuivre la politique de MACS en matière de recyclage de matériaux de voirie et atteindre les objectifs fixés par la loi TEPCV.
Axe 3 : Un approvisionnement énergétique 100 % renouvelable et local	15	<b>Mettre en place des projets de développement de la production locale et partagée.</b> Lancer un appel à projet pour développer la production d'énergie renouvelable au travers d'un modèle participatif.
	16	<b>Développer l'usage local du bois énergie</b> Étudier le développement de petites chaufferies collectives ou individuelles (en particuliers les EHPADs, le centre aquatique) les dans le respect des usages du bois.
	17	<b>Réaffecter le produit de la fiscalité locale sur les énergies renouvelable</b> Réserver le produit des taxes perçues par la collectivité sur les unités de production d'énergie renouvelables, aux actions relevant de la transition énergétique.

# Sobriété, efficacité, économie circulaire

## 1. Engager le Défi « Famille à Énergie Positive »

Enjeux	Sobriété
Secteur	Résidentiel
Descriptif	<p>Le défi "Familles à Énergie Positive" a pour objectif de démontrer qu'il est possible collectivement de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre tout en réduisant sa facture d'énergie. Ce concours met à disposition des familles candidates un kit de sensibilisation pour adopter de bonnes pratiques et ainsi avec zéro investissement économiser de l'énergie. Cette action se veut <b>concrète, mesurable, et conviviale</b> sur le temps d'un hiver.</p> <p>La mise en œuvre de cette action s'appuie sur la mobilisation des réseaux professionnels (familles, enfance, jeunesse...) et fera l'objet d'une expérimentation d'outils connectés pour le suivi des consommations.</p> <p>L'opportunité de reconduire cette action sera étudiée au regard du bilan de la première édition.</p> <p>Parallèlement, il sera étudié l'opportunité de décliner la démarche, par exemple : « Écoles à Énergie positive ».</p>
Responsable de l'action	Nicolas GENTE, Chargé de mission Environnement-Énergie-Climat
Équipe mobilisée	Communication, Direction des Services à la Personne
Partenaires externes	ADEME, Espace Info Énergie SOLIHA (PACT des Landes)
Coût de fonctionnement supporté par la collectivité	1 500 € pour la première édition 2015-2016.
Financement	Action prise en charge dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territoire Énergie Climat de l'ADEME (193 641 € sur trois ans).
Gain	8 % de la facture énergétique des habitants concernés soit 200 € par foyer en moyenne sans investissement (il est possible de doubler voire tripler ces économies dans les cas les plus favorables).
Gisement d'économie d'énergie	Le gisement global est estimé sur 25 000 foyers à 5 millions d'euros d'économie par an.
Planning	1 <sup>re</sup> participation au concours sur l'hiver 2015-2016. Mobilisation de Septembre à Novembre. Défi de décembre à mai.

## 2. Dynamiser la rénovation énergétique de l'habitat individuel

<b>Enjeux</b>	<b>Sobriété, Efficacité, Renouvelable</b>
<b>Secteur</b>	Résidentiel
<b>Descriptif</b>	<p><b>Plus important levier pour la transition énergétique</b> du territoire (36% des consommations globales), la stratégie de rénovation énergétique, un des axes du plan d'action du PLH<sup>1</sup>, en cours d'élaboration, cible en priorité la rénovation globale des logements les plus énergivores (avant la première réglementation thermique de 1974). Les maisons individuelles sont le principal enjeu, représentant 85% du gisement d'économie.</p> <p>Outre l'accompagnement des propriétaires, la massification du marché de la rénovation thermique nécessite <b>d'accompagner les artisans</b> afin qu'ils puissent proposer des offres globales, en mettant en œuvre des techniques performantes du point de vue technique et économique.</p> <p>Ces objectifs seront recherchés au travers de la mise en œuvre d'une plateforme locale de rénovation énergétique de l'habitat prévue par la loi de TEPCV du 17 août 2015 et dont les missions, menées en partenariat avec les acteurs publics et privés du logement, sont</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ de stimuler la demande en travaux de rénovation des particuliers ;</li><li>○ de participer à la structuration de l'offre des professionnels de la construction ;</li><li>○ d'engager le secteur bancaire et professionnels de l'immobilier à proposer des offre adéquates ;</li></ul>
<b>Responsable de l'action</b>	Nicolas GENTE, Chargé de mission Environnement-Énergie-Climat
<b>Équipe mobilisée</b>	Habitat – Urbanisme, Développement économique, Communication.
<b>Partenaires externes</b>	SOLHA (PACT des Landes), DDTM – ANAH, Région, Département - Domolandes, ADIL, CAUE, FFB, CAPEB, CMA.
<b>Coût de fonctionnement porté par la collectivité</b>	180 000 € pour 3 ans de fonctionnement (hors personnel existant). Le coût résiduel subvention déduite est de 15 000 € par an pour les trois premières années.
<b>Financement</b>	MACS est lauréat de l'appel à projet de l'ADEME Aquitaine « Plateforme Locale de Rénovation Énergétique de l'Habitat. Cet appel à projet finance sur trois ans la plateforme à hauteur de 144 000 €.
<b>Gain</b>	250 à 350 k€/an pour 4 M€ d'investissement généré. Retombées locales pour les entreprises du bâtiment.

<sup>1</sup> Plan Local de l'Habitat

## 3. Accompagner les entreprises vers l'économie circulaire

Enjeux	Efficacité, Sobriété, Énergie renouvelable
<b>Secteur</b>	Secteur économique
<b>Descriptif</b>	<p>Élaborer (phase 1) puis mettre en œuvre (phase 2) une stratégie d'accompagnement et de mise en réseau des acteurs économiques sur des thématiques portant sur la transition énergétique et l'économie circulaire (réduction des consommations d'énergie, d'eau et de matière, recours aux énergies renouvelables et aux éco-matériaux, réduction des déchets, optimisation des déplacements).</p> <p>L'accompagnement s'articulera sur les points suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Une animation sur le territoire est essentielle pour sensibiliser et mobiliser les entrepreneurs par le biais de retours d'expériences innovantes du territoire ou d'ailleurs et en créant des occasions de mise en réseau.</li><li>2. Un suivi des projets de développement en lien avec les structures compétentes (cf. partenaires).</li></ol> <p>Cette action fera l'objet d'un accompagnement spécifique dans le cadre du Programme National de Symbiose Industrielle – PNSI, mis en place à l'initiative de la Région Aquitaine avec l'appui de la CCI des Landes et de l'APESA.</p> <p>La Région Aquitaine fait partie des régions pilotes pour la mise en œuvre de ce programme.</p>
<b>Responsable de l'action</b>	Nicolas GENTE, Chargé de mission Environnement-Énergie-Climat Soraya ALAOUI, Chargée des relations entreprises.
<b>Équipe mobilisée</b>	Environnement, Développement économique, Mobilité-Transport, Numérique, Communication.
<b>Partenaires externes</b>	ADEME, Région Aquitaine, CCI, CMA, SITCOM 40, APESA
<b>Cout de fonctionnement porté par la collectivité</b>	Le budget d'animation est pris en charge dans le cadre de la déclinaison régionale du Programme National de Symbiose Industrielle.
<b>Gisement énergétique</b>	Les consommations directes du secteur sont de 368 GWh/an, soit environ 55 millions d'euros/an.
<b>Remarque</b>	Cee dynamique pourra s'appuyer dans un premier temps sur un réseau d'entreprises du territoire particulièrement impliquées dans des démarches d'économie circulaire et de transition énergétiques.

## 4. S'engager vers des zones d'activité à énergie positive

<b>Enjeux</b>	<b>Efficacité, Sobriété, Énergie renouvelable</b>
<b>Secteur</b>	Secteur économique
<b>Descriptif</b>	<p>Concevoir et réaliser des aménagements de zone d'activité économique permettant de favoriser les économies d'énergie et de développer la production d'énergie renouvelable locale.</p> <p>La méthode de travail impliquera l'approche d'Aménagement Environnemental de l'Urbanisme – AEU, développée par l'ADEME et notamment la conception de plan de masse bioclimatique, l'étude de faisabilité de réseaux de chaleur ainsi qu'une démarche d'élaboration participative.</p> <p>La réduction des consommations pourra intégrer les enjeux en termes de desserte en transport alternatifs, d'espaces de stationnement multimodaux mutualisés, d'infrastructures d'approvisionnement pour les véhicules électriques et GNV.</p> <p>La production renouvelable locale sera envisagée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une part au travers d'équipements collectifs tel que les réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération (bois énergie, méthanisation, chaleur fatale provenant d'industriels), les centrales solaires sur des espaces communs (parkings, espaces dédiés...)</li> <li>- et d'autre part d'équipements réalisés sur le périmètre des entreprises (bâtiments, processus de fabrication, parking, surfaces dédiées).</li> </ul> <p>Une attention particulière est réservée à la qualité environnementale des voiries et des espaces communs (éclairage LED autonomes, protection de la biodiversité, utilisation de revêtements de voirie à faible impact...).</p>
<b>Responsable de l'action</b>	Pascal l'HERRANT, Responsable du service Développement Économique, Maxime LEGAGNE, Chargé de mission Zones d'Activités Économiques
<b>Équipe mobilisée</b>	Développement économique, Environnement, Urbanisme, Voirie-Patrimoine, Mobilité-Transport, Numérique, Communication, Finances.
<b>Partenaires externes</b>	ADEME, CRA, CCI, CMA, SITCOM 40, APESA
<b>Coût de fonctionnement porté par un tiers</b>	Budget <b>supplémentaire</b> estimé pour les prochaines zones aménagées Lobant III à Seignosse, Tinga à Magescq et Le Brana à Bénesse-Maremne : Phase étude (AEU) : 50 000 €, Phase travaux : 500 000 €.
<b>Financement</b>	Ces actions sont éligibles à la deuxième enveloppe dédiée par l'État aux territoires lauréats de l'appel à projet TEPCV (cf. page 33)
<b>Gisement énergétique</b>	Les consommations directes du secteur sont de 368 GWh/an, soit environ 55 millions d'euros/an.

## 5. Intégrer la transition énergétique dans la planification urbaine

<b>Enjeux</b>	<b>Efficacité et Renouvelable</b>
<b>Secteur</b>	Tous secteurs confondus
<b>Descriptif</b>	<p>Intégration de la dimension TEPOS et plus globalement transition énergétique dans les réflexions autour de l'urbanisme et en particulier les PLU.</p> <p>Les enjeux majeurs sont la réduction des consommations énergétiques liées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- aux déplacements (réduction de l'étalement urbain, planification des infrastructures de transports alternatifs),</li><li>- aux constructions (densité, performance énergétique),</li></ul> <p>Et le développement de la production locale (intégration architecturale et paysagère des énergies renouvelables, organisation spatiales).</p>
<b>Responsable de l'action</b>	Service urbanisme de MACS
<b>Équipe mobilisée</b>	Environnement, Habitat, Communication.
<b>Partenaires externes</b>	AUDAP, DDTM
<b>Coût</b>	30 000 € (Assistance à Maitrise d'Ouvrage spécialisée dans le cadre de l'élaboration du PLU)
<b>Financement</b>	Ces actions sont éligibles à la deuxième enveloppe dédiée par l'État aux territoires lauréats de l'appel à projet TEPCV (cf. page 33)
<b>Gain</b>	Pas de gain immédiat, mais gain potentiel important à long terme (coût évité d'une urbanisation inadaptée)
<b>Remarque</b>	Prévoir une sensibilisation des services urbanisme municipaux aux enjeux de la transition énergétique

## 6. Poursuivre l'amélioration du réseau de transport en commun

<b>Enjeux</b>	<b>Sobriété</b>
<b>Secteur</b>	Mobilité-Transport
<b>Descriptif</b>	<p>A la suite de la mise en œuvre du réseau de transport en commun YEGO et YEGO Plages, après une année de mise en service du réseau d'hiver et des premiers résultats sur le réseau d'été, la Communauté de communes MACS s'engage dans l'analyse des résultats sur le service de transport mis en œuvre,</p> <p>En parallèle de ces améliorations les actions suivantes sont menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apporter des préconisations d'amélioration et d'optimisation du service aux voyageurs pour s'adapter aux mieux aux besoins de déplacements du territoire. Les prochaines échéances d'adaptation du réseau sont prévues en janvier, juillet, sept 2016</li> <li>- Accompagnement des communes dans le cadre de l'élaboration des plans de circulation tous modes. Trois plans sont en cours sur les communes principales du territoire : Capbreton, Tyrosse, Soustons. Cela permet d'intégrer les enjeux d'insertion des bus et des liaisons douces sur le réseau viaire actuel et étudier les perspectives d'évolution à moyen et long terme. La question du stationnement fait partie également des réflexions (stationnements contraints, parkings relais, politique tarifaire incitative, réglementation...).</li> <li>- Étude de pôle d'échanges multimodales pour privilégier les échanges entre modes de transport et leurs connexions (Soustons et à Saint Vincent de Tyrosse).</li> <li>- Étude d'élaboration d'un schéma d'accessibilité du réseau de transport.</li> </ul> <p>Ces actions seront menées suite à une première phase d'étude d'opportunité et de faisabilité technique, juridique et financière.</p>
<b>Responsable de l'action</b>	Florence GROEBER, Responsable du service Mobilité-Transport
<b>Équipe mobilisée</b>	Mobilité-Transport, Voirie-Patrimoine, Développement économique, Urbanisme, Communication, Finances.
<b>Partenaires externes</b>	SPL Translandes, communes, AUDAP.
<b>Coût d'investissement de la collectivité</b>	Le coût estimatif de l'ensemble des études à mener est de 150 000 €. Concernant les travaux, une enveloppe prévisionnelle de 500 000 € peut déjà être identifiée pour l'amélioration du réseau (aménagement des arrêts, accessibilité...) jusqu'à 2020.
<b>Financement</b>	Ces actions sont éligibles à la deuxième enveloppe dédiée par l'État aux territoires lauréats de l'appel à projet TEPCV (cf. page 33)
<b>Gain</b>	Les dépenses globales d'énergie du secteur des transports sont évaluées à 486 GWh soit 73 Millions d'euros par an. Le recours au transport en commun permet de réduire de 40 % sa consommation d'énergie.

## 7. Poursuivre le développement des mobilités douces

<b>Enjeux</b>	<b>Sobriété</b>
<b>Secteur</b>	Mobilité-Transport
<b>Descriptif</b>	<p><b>Phase 1</b> : Études d'opportunité et de faisabilité techniques et financières à mener sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les projets d'aménagement urbain, ainsi que les études en cours sur les plans de circulation accompagnés par MACS, font l'objet d'une réflexion sur l'insertion et la continuité des itinéraires pour faciliter l'usage du vélo ou les déplacements à pied.</li><li>• Le développement de l'usage des vélos à assistance électrique qui sont un catalyseur de l'usage du vélo. La piste de réflexion à instruire concerne la mise en place d'une aide à l'acquisition pour accélérer leur déploiement.</li></ul> <p><b>Phase 2</b> : Mise en œuvre du schéma directeur liaisons douces</p> <p>Le schéma directeur a été voté dans son principe en 2009 et une nouvelle programmation pluriannuelle est proposée en septembre 2015. Par la suite, il reste à mener les études de maîtrise d'œuvre et environnementales des différentes itinéraires à aménager. Le prochain chantier d'envergure concerne l'itinéraire du chemin de halage qui constitue un tronçon de l'Eurovélo 3 reliant la Norvège à St Jacques de Compostelle.</p>
<b>Responsable de l'action</b>	Florence GROEBER, Responsable du service Mobilité-Transport
<b>Équipe mobilisée</b>	Mobilité-Transport, Voirie-Patrimoine, Développement économique, Urbanisme, Communication, Finances.
<b>Partenaires externes</b>	Europe, État, Région, CD40, communes
<b>Coût</b>	<p>Schéma directeur liaisons douces : 14,3 M€ doivent être investis jusqu'en 2020.</p> <p>Le prochain chantier concerne l'aménagement du chemin de halage pour un montant de</p>
<b>Financement</b>	<p>La première enveloppe de l'appel à projet TEPCV de l'État prévoit un financement de 400 000 € pour l'aménagement du chemin de halage.</p> <p>Ces actions sont éligibles à la deuxième enveloppe dédiée par l'État aux territoires lauréats de l'appel à projet TEPCV (cf. page 33)</p>
<b>Gain</b>	Les dépenses globales d'énergie du secteur des transports sont évaluées à 486 GWh soit 73 Millions d'euros par an.

## 8. Développer la mobilité partagée

<b>Enjeux</b>	<b>Sobriété</b>
<b>Secteur</b>	Mobilité-Transport
<b>Descriptif</b>	<p><b>Phase 1</b> : Étudier la faisabilité technique administrative et financière de la mise en œuvre d'une politique favorisant la mobilité partagée (co-voiturage, stop identifié...) sur le territoire. L'étude, planifiée en 2016, permettra de recueillir les retours d'expériences sur des territoires comparables et de même typologie et réaliser un diagnostic du territoire pour identifier différents scénarii de services favorisant l'usage du co-voiturage et plus largement de la mobilité partagée.</p> <p><b>Phase 2</b> : Mise en œuvre de l'action à partir de fin 2016.</p>
<b>Responsable de l'action</b>	Florence GROEBER, Responsable du service Mobilité-Transport
<b>Équipe mobilisée</b>	Mobilité-Transport, Voirie-Patrimoine, Urbanisme, Communication, Juridique, Finances.
<b>Coût</b>	Phase 1 : 25 000 euros d'étude de faisabilité. Phase 2 : première estimation budgétaire de 100 000 euros d'investissement pour l'aménagement de zones de covoiturage.
<b>Financement</b>	Ces actions sont éligibles à la deuxième enveloppe dédiée par l'État aux territoires lauréats de l'appel à projet TEPCV (cf. page 33)
<b>Gain</b>	Les dépenses globales d'énergie du secteur des transports sont évaluées à 486 Gwh soit 73 millions d'euros par an. La mobilité partagée permet de réduire de plus de 50 % la consommation d'énergie des trajets.

## 9. Développer la mobilité électrique et GNV<sup>2</sup>

Enjeux	Sobriété
<b>Secteur</b>	Mobilité-Transport
<b>Descriptif</b>	<p>L'électricité et le gaz naturel sont deux vecteurs d'énergie qui peuvent utiliser une source d'énergie renouvelable. Il est ainsi possible de rouler «100% renouvelable» lorsque l'on associe production renouvelables et véhicules électriques ou GNV. Il s'agit par exemple d'une production solaire photovoltaïque ou de méthanisation.</p> <p>Le développement de ces nouveaux modes de mobilité nécessite l'implantation de nouvelles infrastructures de recharge. Le SYDEC propose de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de ces infrastructures et de solliciter les financements mis en place par l'État.</p> <p>Par ailleurs la communauté de communes prévoit l'acquisition de véhicules électriques et/GNV.</p>
<b>Responsable de l'action</b>	Nicolas GENTE, chargé de mission Environnement-Énergie-Climat
<b>Équipe mobilisée</b>	Voirie-Patrimoine, Mobilité-Transport, Urbanisme, Communication, Finances.
<b>Partenaires externes</b>	SYDEC, ERDF, GRDF.
<b>Coût d'investissement de la collectivité</b>	130 000 € (participation de la communauté de commune à l'investissement dans les bornes de recharge publique et acquisition de véhicules alternatifs)
<b>Gain</b>	La mobilité électrique permet de réduire de 60 % le coût d'utilisation d'un véhicule (batterie comprise). Le GNV coûte 40% moins cher que le gasoil.

<sup>2</sup> GNV : Gaz Naturel Véhicule

## 10. Engager la transition énergétique du patrimoine de MACS

<b>Enjeux</b>	<b>Efficacité, Énergie Renouvelable</b>
<b>Secteur</b>	Tertiaire public
<b>Descriptif</b>	<p>Concevoir et engager une stratégie de gestion et d'investissement pour la transition énergétique du patrimoine de la communauté de communes vers un bilan à énergie positive.</p> <p>Cette stratégie s'attachera tout particulièrement :</p> <p>Phase 1 : audit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Au centre aquatique Aygueblue dont la consommation énergétique et le profil de consommation particulièrement adapté à la mise en place d'une chaufferie biomasse,</li> <li>○ Au pôle culinaire dont le profil de consommation énergétique électrique est adapté à la production solaire autoconsommée. Une candidature à l'appel à projet de la région Aquitaine a été déposée le 28 Aout 2015.</li> <li>○ La construction d'un bâtiment administratif à Énergie Positive (BEPOS) pour les services de la communauté de commune (en cours d'étude).</li> </ul> <p>Phase 2 : Mise en œuvre des travaux résultants des conclusions des audits.</p> <p>Cette démarche s'accompagne d'une formation des gestionnaires et usagers de MACS.</p>
<b>Responsable de l'action</b>	Laure STEPHANY - Service Voirie Patrimoine Nicolas GENTE, chargé de mission Environnement-Énergie-Climat
<b>Équipe mobilisée</b>	Une personne recrutée sur le programme TEPOS, financée par l'ADEME (cf. ci-dessous), aura une partie de son temps mobilisée pour mettre en œuvre cette action. Tous les services de la communauté de communes sont concernés en tant qu'usagers.
<b>Partenaires externes</b>	ADEME et Région Aquitaine au travers du programme Bâtiment Aquitain Basse Énergie
<b>Coût</b>	Le montant total des investissements pris en charge par MACS au titre des travaux sur son patrimoine et le fonds de concours dédié aux communes est de 2 Millions d'euros.
<b>Financement</b>	L'animation de cette action prise en charge dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territoire Énergie Climat de l'ADEME (193 641 € sur trois ans).
<b>Gain</b>	70 à 100 000 k€/an selon le niveau d'investissement consenti. Le temps de retour sur investissement actualisé varie entre 10 et 20 ans pour des opérations de rénovation globales qui agissent sur le bâti. Ce temps de retour peut être inférieur à 5 ans, voir immédiat pour les opérations d'amélioration de la gestion de l'énergie (programmation, régulation, sensibilisation).
<b>Remarque</b>	L'action contribue à la volonté d'exemplarité de MACS. Elle intègre une dimension pédagogique envers les gestionnaires et utilisateurs des bâtiments.

## 11. Aider la transition énergétique du patrimoine communal

<b>Enjeux</b>	<b>Efficacité</b>
<b>Secteur</b>	Tertiaire
<b>Descriptif</b>	<p><b>Fonds de concours</b> Gérer le fonds de concours communautaire pour la « transition énergétique » pour financer les investissements des communes. Ce fonds de concours permet de prendre en charge le reste à financer des communes, à hauteur de 50%.</p> <p>Le fonds de concours finance les investissements de rénovation énergétique des bâtiments communaux ainsi que les infrastructures nécessaire au fonctionnement des véhicules « alternatifs », électriques ou GNV. La nature comptable d'un fonds de concours ne permet pas de financer l'acquisition de véhicules ou toute dépense relative à une compétence transférée par la commune comme c'est le cas de l'éclairage public dont la compétence travaux a été transférée au SYDEC.</p> <p>Les critères techniques sont basés sur les meilleures pratiques du moment et notamment l'appel à projet « Bâtiment Aquitain Basse Énergie ».</p> <p><b>Groupements de commandes et mutualisations</b> Dans la continuité du groupement d'achats réalisé pour la maintenance des installations de chauffage et de climatisation, une réflexion sera menée pour réaliser des groupements d'achats d'équipements ou de travaux d'économie d'énergie, incluant des outils de suivi énergétiques du patrimoine. Cette démarche s'accompagne par la formation et la sensibilisation des gestionnaires et utilisateurs de bâtiments.</p>
<b>Responsable de l'action</b>	Nicolas GENTE, chargé de mission Environnement-Énergie-Climat
<b>Équipe mobilisée</b>	<p>MACS : Une personne recrutée sur le programme TEPOS, financée par l'ADEME (cf. ci-dessous), aura une partie de son temps mobilisée pour mettre en œuvre cette action. Communication, Finances.</p> <p>Communes : Élus et services.</p>
<b>Partenaires externes</b>	SYDEC (réalisation des audits), Région, Département
<b>Coût</b>	Le montant total des investissements pris en charge par MACS au titre des travaux sur son patrimoine et le fonds de concours dédié aux communes est de 2 Millions d'euros.
<b>Financement</b>	L'animation de cette action prise en charge dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territoire Énergie Climat de l'ADEME (193 641 € sur trois ans).
<b>Gain</b>	Le temps de retour sur investissement actualisé varie entre 10 et 20 ans pour des opérations de rénovation globales qui agissent sur le bâti. Ce temps de retour peut être inférieur à 5 ans, voir immédiat pour les opérations d'amélioration de la gestion de l'énergie (programmation, régulation, sensibilisation).

## 12. Mettre en œuvre une politique « Achat responsable »

<b>Enjeux</b>	<b>Efficacité, Énergie Renouvelable</b>
<b>Secteur</b>	Tertiaire public
<b>Descriptif</b>	<p>L'action consiste à formaliser et mettre en place des méthodes de travail assurant l'intégration de critères environnementaux dans le cadre des achats réalisés par la communauté de communes.</p> <p>L'objectif de la mise en place d'une politique « achat responsable » est de créer une dynamique collective autour de l'achat pour intégrer la fonction achat dans la perspective globale de développement durable de la Communauté de communes MACS.</p> <p>La mise en place d'une politique d'achats responsables favorise la modernisation et la professionnalisation des achats de la structure.</p> <p>Le résultat attendu est l'optimisation des achats de la Communauté de communes MACS par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une meilleure définition des besoins</li> <li>- une prise en compte du coût global des achats</li> <li>- une formation des équipes, une sensibilisation des élus</li> <li>- une planification des achats, une anticipation</li> <li>- une organisation du processus depuis la définition des besoins jusqu'à l'évaluation</li> </ul> <p>MACS s'appuiera sur l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables, dont elle est membre fondateur.</p>
<b>Responsable de l'action</b>	Nathalie LANNELUC – Responsable des Marchés Publics
<b>Équipe mobilisée</b>	Tous les services, Les élus en charge des finances, de l'environnement et les membres de la Commission d'Appel d'Offre.
<b>Partenaires externes</b>	Association Aquitaine des Achats Publics Responsables, ADEME
<b>Coût</b>	Pas de budget supplémentaire pour la collectivité.
<b>Gain</b>	Rationalisation des achats, prise en compte du cout global
<b>Remarque</b>	Mobilisation nécessaire de l'ensemble des services

### 13. Réduire le gaspillage alimentaire et achats en circuits courts au pôle culinaire

Enjeux	Sobriété Efficacité
<b>Secteur</b>	Restauration collective
<b>Descriptif</b>	<p>L'action consiste tout d'abord à mener une campagne de sensibilisation au gaspillage alimentaire en premier lieu dans les écoles en partenariat avec le Pôle culinaire de MACS.</p> <p>Le pôle culinaire a développé depuis 2012, une politique d'achat en circuit court et de production certifiée provenant de l'agriculture biologique. Une collaboration a ainsi été engagée avec 35 fournisseurs locaux ou fournissant des produits provenant de l'agriculture biologique. L'action consiste à augmenter ces achats en développant des groupements d'achats avec d'autres cuisines du territoire. Cette démarche permet d'offrir des perspectives économiques favorisant le développement de producteurs locaux.</p> <p>Les économies réalisées par la réduction du gaspillage peuvent être investies pour développer les achats provenant d'agriculture biologique en circuit court.</p>
<b>Responsable de l'action</b>	Pierre COLS-COT, Directeur du Pôle Culinaire.
<b>Équipe mobilisée</b>	Environnement, Communication
<b>Partenaires externes</b>	Chambre d'agriculture, autres cuisines locales, producteurs locaux, CIVAM bio des Landes
<b>Coût</b>	Pas de coût supplémentaire pour la collectivité.
<b>Gain</b>	Développement du chiffre d'affaire des producteurs locaux (près de 300 000€ en 2015).

## 14. Augmenter l'utilisation de matériaux recyclés en voirie

<b>Enjeux</b>	<b>Sobriété Efficacité</b>
<b>Secteur</b>	Aménagement
<b>Descriptif</b>	<p>Depuis 2007 les chantiers important de <b>rénovation de la chaussée</b> (surface minimale de 5 000 m<sup>2</sup>) font l'objet de recyclage des matériaux de chaussée. Le principe est la réutilisation des matériaux existant dans la couche de chaussée reconstituée.</p> <p>La communauté de commune a par ailleurs intégré l'utilisation de matériaux de recyclage dans les <b>revêtements de voirie</b> à partir de 2010. Le taux de matériaux recyclés atteint 50%.</p> <p>La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 Aout 2015 fixe des objectifs d'emploi de matériaux provenant du réemploi, du recyclage ou de la réutilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les chantiers de construction routiers, ces matériaux représentent 50% de l'ensemble des matériaux en 2017, puis 60% en 2020,</li> <li>- pour les chantiers d'entretien routier l'objectif est d'atteindre pour les couches de surface 10% de ces matériaux en 2017 puis 20% en 2020, pour les couches d'assise le taux est de 20% en 2017 puis 30% en 2020.</li> </ul>
<b>Responsable de l'action</b>	William CANTEL, responsable du service Voirie-Patrimoine
<b>Équipe mobilisée</b>	Techniciens du service et équipes du Centre technique, Communication.
<b>Partenaires externes</b>	Entreprises de Travaux Publics prestataires.
<b>Coût</b>	Pas de coût supplémentaire

## 15. Développer la production d'énergie renouvelable locale sur un modèle participatif

Enjeux	Énergie renouvelable
<b>Secteur</b>	Production d'ENR
<b>Descriptif</b>	<p>Lancement d'un appel à projet sous forme de dialogue destiné à sélectionner des professionnels du secteur privé qui s'engageront à développer et investir sur notre territoire sur la base d'un modèle participatif dans lequel les collectivités, dont la communauté de communes, pourront prendre part.</p> <p>La réflexion intègre les différents outils de rémunération de l'épargne locale ainsi que les synergies et modes de gouvernance liées à une participation citoyenne, public et privé.</p> <p>Les productions suivantes seront envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Solaire photovoltaïque (bâtiment, parking, au sol),</li> <li>- Méthanisation</li> <li>- Énergies marines <ul style="list-style-type: none"> <li>o Hydrolien sur les estuaires Capbreton/Hossegor et Vieux Boucau,</li> <li>o Énergies des vagues</li> </ul> </li> <li>- Éolien<sup>3</sup>.</li> </ul> <p>Les moyens déployés s'intégreront progressivement dans un écosystème d'équilibrage local dénommé « Smart Grid » pouvant inclure du stockage d'énergie et des moyens d'effacement de consommateurs d'électricité.</p>
<b>Responsable de l'action</b>	Nicolas GENTE, chargé de mission Environnement-Énergie-Climat
<b>Équipe mobilisée</b>	Juridique, finances, Marchés publics, Communication.
<b>Partenaires externes</b>	Caisse des Dépôts, Region, Département, ADEME, Entreprises locales, habitants, entreprises spécialisées dans le développement le financement et l'exploitation d'énergies renouvelables, distributeurs ERDF, GRDF, SYDEC.
<b>Coût</b>	Montant prévisionnel : 380 000 euros (y compris la phase de mise en place)
<b>Gain</b>	Les taux de rémunération des investissements varient entre 4% et 8% selon le type et le niveau de risque des projets. Les gains de la collectivité peuvent être réinvestis dans le programme de réduction des consommations du territoire.

<sup>3</sup> En prenant en compte les contraintes d'implantation liées pour partie aux servitudes des installations militaires et leurs possibles évolutions.

## 16. Développer l'usage local du bois énergie

<b>Enjeux</b>	<b>Énergie renouvelable</b>
<b>Secteur</b>	Production d'ENR
<b>Descriptif</b>	<p>Il y a un fort potentiel pour développer le bois énergie qui représente déjà 13% de nos besoins en énergie sur l'ensemble du territoire soit l'équivalent de 30 000 tonnes de bois par an.</p> <p>Le SYDEC est engagé au travers d'un accord avec le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'ADEME et la Fédération Régionale des CUMA à réaliser des études d'opportunité relatives à la création de chaufferies bois avec ou sans réseau de chaleur pouvant desservir plusieurs clients.</p> <p>Les principales opportunités à étudier sont les projets de chaufferies centrées autour des consommateurs de chaleur, réguliers et importants, tels que les maisons de retraite, EHPAD, centre aquatique communautaire « Aygueblue », et plus généralement les bâtiments collectifs dédiés à l'habitat.</p> <p>L'action de la présente feuille de route consiste à accompagner les maîtres d'ouvrages publics ou privés du territoire à étudier l'opportunité de s'équiper de chaufferies bois collectives (ou individuelles, exemple EHPAD éloigné du centre urbanisé) en intégrant l'impératif d'un développement durable du bois énergie sur le territoire. L'action est intégrée aux actions portées par MACS pour engager la transition énergétique de son patrimoine (action 10), l'accompagnement de la transition énergétique du patrimoine des communes (action 11) et l'accompagnement des entreprises vers l'économie circulaire (action 3).</p> <p>Les études d'opportunité et l'animation associée sont portées par l'animateur bois énergie départemental porté par le SYDEC.</p>
<b>Responsable de l'action</b>	Nicolas GENTE, chargé de mission Environnement-Énergie-Climat.
<b>Équipe mobilisée</b>	Voirie-Patrimoine
<b>Partenaires externes</b>	SYDEC, ADEME, Région, Département
<b>Coût</b>	<i>Pas de coûts supportés par MACS.</i>
<b>Gain</b>	Les taux de rémunération des investissements varient entre 4% et 8% selon le type et le risque des projets. Les gains de la collectivité peuvent être réinvestis dans le programme de réduction des consommations du territoire.

## 17. Réaffecter le produit de la fiscalité locale sur les énergies renouvelable

Enjeux	Pérenniser le financement de la politique de transition énergétique
Secteur	Production d'énergie renouvelable
Descriptif	<p>Cette action consiste à réserver tout ou partie du produit des taxes perçues par la collectivité (CVAE, CFE, IFER...) grâce aux activités de production d'énergie renouvelable sur le territoire, au financement des actions de la feuille de route TEPOS.</p> <p>En effet la production d'énergie renouvelable bénéficie d'un modèle économique établi alors que les actions de maîtrise de la demande en énergie notamment la rénovation énergétique des bâtiments nécessite des ressources financières supplémentaires, notamment pour l'animation des programmes d'action.</p> <p>Il s'agit en d'autres termes d'utiliser les produits fiscaux de la production d'énergie renouvelable pour agir plus efficacement sur la réduction des consommations du territoire.</p> <p>Phase 1 : identifier les établissements producteurs d'énergie renouvelables et définir les modalités de recueil des informations. Phase 2 : Réaffecter le produit de la fiscalité locale dans les actions identifiées dans la feuille de route TEPOS.</p>
Responsable de l'action	Nicolas GENTE, chargé de mission Environnement-Énergie-Climat, Cécile RIGAL Responsable Finances.
Équipe mobilisée	Environnement, Développement Économique, Finances
Coût	Pas de coût particulier.
Gain	Permet de renforcer le financement des actions de la feuille de route
	<i>Exemple de recette fiscale pour un parc éolien de 49 MW : 382 000 euros de recettes pour les collectivités dont 90 000 euros dont 181 500 euros pour le bloc communal et 90 000 euros pour la commune<sup>4</sup>.</i>

- <sup>4</sup> Parc éolien de Saint-Georges-sur-Arnon et Migny construit en 2009 : 1 er parc éolien du Berry 19 machines - 46 MW

## Troisième partie : Budget et calendrier prévisionnel

N°	Action	Budget pour MACS	Recettes	Calendrier prévisionnel				
				2016	2017	2018	2019	2020
1	<b>Engager le défi « Famille à Énergie Positive »</b> Mobilisation des familles pour réaliser des économies sans investir et dans la bonne humeur.	1 500 euros	-					
2	<b>Dynamiser la rénovation énergétique de l'habitat</b> Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat fournissant conseil et accompagnement des particuliers ainsi que formation des artisans et mobilisation des professionnels de l'immobilier.	180 000 euros sur trois ans	Subvention de l'ADEME de 144 000 euros	Mise en place				
3	<b>Accompagner les entreprises vers l'économie circulaire</b> Mettre en place une dynamique de réseau et accompagner les entreprises en partenariat avec les chambres consulaires.	Pas de coût supplémentaire (temps passé agent)						
4	<b>S'engager vers des zones d'activité à Énergie Positive</b> Concevoir et aménager les prochaines zones communautaires en se projetant vers un bilan à énergie positive (bioclimatisme, transports alternatifs, production renouvelable...)	50 000 euros d'étude 500 000 euros de travaux*	Seconde enveloppe TEPCV <sup>5</sup>					
5	<b>Intégrer la transition énergétique dans la planification urbaine</b> Intégrer la dimension TEPOS dans les dispositions des documents d'urbanisme (zones d'activités, logement, transports...).	30 000 euros de frais d'étude	Seconde enveloppe TEPCV					
6	<b>Poursuivre l'amélioration du réseau de transport en commun</b> Optimisation et accessibilité du réseau, plans de circulation et politique de stationnement, pôles d'échange multimodaux.	650 000 euros dont 500 000 euros de travaux*	Seconde enveloppe TEPCV					
7	<b>Poursuivre le développement de la mobilité douce</b> Construction des pistes cyclables prévues au schéma directeur de liaisons douces, intégration de la mobilité douce dans les aménagements de voirie et soutien au développement du vélo à assistance électrique.	14 340 000 euros d'investissement dont 1 830 798 euros pour le chemin de halage*	1 414 024 euros dont 400 000 euros de financement TEPCV pour le chantier du chemin de halage					
8	<b>Développer la mobilité partagée</b> Étudier puis mettre en œuvre une politique favorisant l'usage du co-voiturage ou d'autres formes de mobilité partagée sur le territoire.	100 000 euros d'investissement	Seconde enveloppe TEPCV	Mise en place				
9	<b>Développer la mobilité électrique et GNV</b> Installer un réseau de bornes publiques de recharge de véhicules électrique et acquérir des véhicules électriques ou GNV.	400 000 euros d'investissement (dont 130 000 euros à inscrire au budget) <sup>6</sup>	270 000 euros pris en charge par le SYDEC, le Département et l'ADEME pour le réseau de bornes					

<sup>5</sup> Financement TEPCV : une première enveloppe de financement de l'État de 500 000 euros a été attribuée à MACS à l'issue de l'appel à projet Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte. Une seconde enveloppe pourra être négociée pour un total de 2 Millions d'euros maximum en fonction de la rapidité et de la qualité d'exécution du programme.

<sup>6</sup> Seule la participation de MACS, déduction faite de la prise en charge par le SYDEC (maitre d'ouvrage) du département et de l'ADEME, sera à inscrire au budget pour la mise en place des bornes

10	<b>Engager la transition énergétique du patrimoine de MACS</b> Engager une politique de réduction des consommations et d'investissement dans la production d'énergie renouvelable pour couvrir, à terme, la totalité des dépenses énergétique des équipements intercommunaux.		Seconde enveloppe TEPCV					
11	<b>Aider la transition énergétique du patrimoine communal</b> Accompagner les communes techniquement et financièrement par le biais du fonds de concours « Transition Énergétique ».	2 Millions d'euros financés par MACS	100 000 euros de financement TEPCV et Seconde enveloppe TEPCV					
12	<b>Mettre en œuvre une politique d'achat « responsable »</b> Intégrer des critères environnementaux et énergétiques dans les marchés passés par la collectivité,	Pas de coût supplémentaire (temps passé agent)		Mise en place				
13	<b>Réduire le gaspillage alimentaire et poursuivre les achats en circuits courts au pôle culinaire</b> Réduire le gaspillage alimentaire par le biais d'expérimentations et développer les achats locaux notamment de produits « bio » en étudiant la création de groupement de commande.	Pas de coût supplémentaire (temps passé agent)						
14	<b>Augmenter l'utilisation de matériaux recyclés en voirie</b> Poursuivre la politique de MACS en matière de recyclage de matériaux de voirie et atteindre les objectifs fixés par la loi TEPCV.	Pas de coût supplémentaire (temps passé agent)						
15	<b>Mettre en place des projets de développement de la production locale et partagée.</b> Lancer un appel à projet pour développer la production d'énergie renouvelable au travers d'un modèle participatif.	380 000 euros (y compris la phase de mise en place)	Les taux de rentabilité peuvent varier entre 4 et 8% des sommes investies.	Mise en place				
16	<b>Développer l'usage local du bois énergie</b> Étudier le développement de petites chaufferies collectives ou individuelles dans le respect des usages du bois. Les EHPAD, le centre aquatique et tout bâtiment ayant des besoins de chaleur importants et réguliers sont concernés.	Pas de coût supplémentaire (temps passé agent)						
17	<b>Réaffecter le produit de la fiscalité locale sur les énergies renouvelable</b> Réserver le produit des taxes perçues par la collectivité sur les unités de production d'énergie renouvelables, aux actions relevant de la transition énergétique et notamment la rénovation énergétique.	Pas de coût supplémentaire (temps passé agent)	A explorer (cf. exemple de la fiche action)					
<b>TOTAL</b>		<b>17 840 000 euros dont 3 000 000 euros</b> hors dépenses de travaux pour le réseau de transport, les liaisons douces et l'aménagement de ZAE.	<b>644 000 euros</b> + 1 500 000 euros au maximum TEPCV phase 2 + revenus de la fiscalité « Énergie Renouvelable »					
<b>Animation de la démarche globale</b> L'ADEME finance l'animation de la démarche globale dans le cadre d'un « Contrat d'Objectif Territorial TEPOS ». Ce financement permet de financer le recrutement d'une personne ainsi que les frais associés permettant de porter à 1.7 Équivalent Temps Plein les moyens à disposition du programme pendant une durée de 3 ans.		0.7 ETP existant (pas de coût supplémentaire) + 1 ETP nouveau sur trois ans = <b>140 000 euros</b>	<b>+ 193 641 euros</b> de l'ADEME	Financement de l'ADEME sur 3 ans				

<sup>7</sup> Équivalent Temps Plein

### 1. Cadre réglementaire

La présente feuille de route constitue le Plan Climat Air Énergie Territoire – PCAET de la communauté de communes, tel que définie par la loi « Transition Énergétique pour la Croissance Verte » du 17 Aout 2015.

### 2. Méthode d'élaboration

La gouvernance mise en place pour élaborer et suivre cette démarche prévoit la participation des acteurs représentatifs de la société civile, professionnels et des organisations publiques. Cette participation s'organise d'une part dans le cadre de neuf groupes de travaux thématiques, listés ci-après, dont l'objectif est d'élaborer la feuille de route de la démarche et d'autre part dans le cadre de réunions plénières intitulées « Rendez-Vous de la Transition Énergétique » dont l'objectif est de partager et de débattre les orientations avec l'ensemble des parties prenantes.

Les rencontres des acteurs du territoire ont mis en exergue le besoin d'une communication et d'une collaboration accrue entre ces acteurs pour mobiliser l'ensemble des citoyens sur le long terme et pour canaliser les moyens humains et financiers en faveur de la démarche TEPOS du territoire.

L'enjeu de la démarche est de développer puis d'amplifier les synergies entre les acteurs impliqués dans la démarche

- **Les « Rendez-Vous de la Transition Énergétique »**

Les conclusions du premier « Rendez-Vous de la Transition Énergétique » qui s'est tenu le 14 Octobre 2014 à l'occasion du lancement de la démarche mettent en avant l'importance de la mobilisation citoyenne. Ces rendez-vous ont vocation à se renouveler à un rythme annuel afin de poursuivre le partage d'information de façon transversal à l'ensemble des thématiques de la feuille de route et constituer des lieux de rencontres et de concertation entre acteurs.

- **Les groupes de travail thématiques et l'élaboration de la feuille de route**

Une première session des groupes de travail thématique a été organisée en Novembre et Décembre 2014. Ils ont réuni 121 personnes, élus, techniciens des collectivités, des services de l'État et représentants d'entreprises et d'associations.

Ces groupes de travail ont permis d'esquisser un certain nombre d'actions. Toutefois, il est apparu la nécessité de réunir une seconde session des groupes de travail afin d'approfondir les propositions en vue de l'élaboration de la feuille de route. Cette seconde session a démarré le 20 Avril 2015 à l'occasion d'une présentation de l'avancée des travaux à l'ensemble des parties prenantes.

### 3. L'organisation interne

- **Vice-Présidence et Atelier « Environnement et Transition Énergétique »**

Du point de vue de l'organisation des élus, la responsabilité de la démarche a été confiée à **Patrick BENOIST, Vice-Président en charge de l'Environnement et de la transition énergétique**. Une commission dénommée « Atelier Environnement et Transition Énergétique » réunit un groupe de 19 élus communautaires et communaux. Ce groupe est chargé de préparer les décisions du conseil communautaire.

Par ailleurs la nature transversale du projet suscite l'implication de cinq autres vices présidents.

Vice-Présidents	Thématique
Patrick BENOIST	Environnement et transition énergétique
Marie APATHIE	Dépendance et logement
Jean-Claude DAULOUEDE	Budget, finances et commandes publiques
Jean-Luc DELPUECH	Urbanisme, SCOT et l'aménagement territorial
Pierre FROUSTEY	Développement économique
Jean Claude SAUBION	Mobilité, transports, et voirie

- **La mission Énergie - Climat**

La démarche TEPOS est menée sous la responsabilité de Nicolas GENTE, chargé de mission Environnement – Énergie – Climat.

Compte tenu de l'avancement actuel de l'élaboration de la feuille de route TEPOS, la charge de travail spécifique au projet TEPOS représente l'équivalent de 1.9 ETP dont 0.9 ETP de la part de Nicolas GENTE. Le recrutement d'une personne (profil technique) pour 1 ETP est nécessaire pour assurer la mise en œuvre de l'ensemble des actions.

L'animation de l'ensemble de la démarche rentre dans le cadre du financement de l'ADEME Aquitaine intitulé « Contrat D'objectif Territorial » qui permet de disposer d'un financement minimum de 45 000 euros par an sur trois ans afin de financer les dépenses d'animation et permettre le recrutement d'une personne.

- **Un projet interservices**

Le projet de transition énergétique nécessite la participation de plusieurs services de la collectivité, piloté par la mission **Environnement – Énergie - Climat** :

<b>Pôle</b>	<b>Service</b>	<b>Personnes impliquées</b>
<b>Directeur Général des Services</b>		Guillaume BAUDOIN
<b>Pôle Technique</b> DGA - Brigitte NIVON	Urbanisme - Habitat	Christopher RAFFESTIN – responsable de service Nicolas ZACCHELO
	Voirie - Patrimoine	William CANTEL – responsable de service Laure STEPHANY
	Mobilité - Transports	Florence GROEBER – responsable de service Marthe GRILLET
<b>Pôle Services à la personne</b> DGA – Benoît CLAVE	Jeunesse – Famille – Action sociale	Delphine GALIN - Directrice Sandrine LABORIE
	Culture – Sport	Étienne MAINGUET – Directeur de projet Fabienne CAMBAYOU Agnès ANDRIEU
<b>Pôle Culinaire</b>		Pierre CLOS-CLOT - Directeur
<b>Mission numérique – SPL Digital MAX</b>		Christophe CARAYON Guy TILMONT
<b>Pôle Ressources</b>	Communication	Marion PARAILLOUS
	Juridique	Audrey BOISSIER
	Finance	Cécile RIGAL
	Marchés publics	Nathalie LANNELUC

## 4. Informations complémentaires

- **Le réseau national des TEPOS et le CLER**

Le réseau national des Territoires à Énergie Positive rassemble des collectivités locales et territoires souhaitant aborder la question de l'énergie dans une approche globale du développement du territoire, et autour d'elles les acteurs qui les accompagnent dans la réalisation de leurs objectifs. Son site internet est : [www.territoires-energie-positive.fr](http://www.territoires-energie-positive.fr)

Ce réseau, créé en juin 2011, dispose d'un conseil, qui assure le suivi et l'orientation de ses activités. L'animation du réseau est aujourd'hui assurée par le CLER.



Le CLER, Réseau pour la transition énergétique, est une association agréée de protection de l'environnement créée en 1984 et habilitée à siéger dans les instances nationales par arrêté du 20 décembre 2013. Il a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie, et, plus largement, la transition énergétique. Aujourd'hui, le CLER fédère un réseau de près de 200 structures professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire. Son site internet est : [www.cler.org](http://www.cler.org)

Le conseil communautaire **du 26 juin 2014** a approuvé d'une part, l'adhésion de la communauté de commune au CLER, Réseau pour la transition énergétique et d'autre part, la candidature pour rejoindre le réseau des territoires à énergie positive.



- **L'appel à projet TEPCV du ministère**

La communauté de communes est lauréate de l'appel à projet « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » lancée en septembre 2014 par l'État. Une première enveloppe de financement de 500 000 euros a été attribuée suite à la signature d'une convention en juillet 2015. Une seconde enveloppe pourra être négociée pour un total maximum de 2 millions d'euros. L'attribution sera essentiellement fonction de la rapidité et de la qualité d'exécution du programme relatif à la première enveloppe. Par conséquent, les actions ciblées pour la première enveloppe sont celles qui ont été jugées les plus matures à savoir le développement de liaisons douces (pistes cyclables) et le financement du fond de concours « Transition Énergétique » pour aider aux travaux réalisés par les communes (cf. Troisième Partie : Budget et Calendrier).